

7 août
1578.

CLIX.

Le duc d'Anjou au prince d'Orange.

Mons. 7 août 1578.

Il se plaint que les négociations traînent en longueur, l'informe qu'il remplace Bussy par des Pruneaux et le prie de tenir la main à l'avancement de la négociation et d'y employer son crédit et son autorité. ¹⁾

*Publié: Groen van Prinsterer,
Archives, t. VI, p. 435.*

1) Apparemment Bussy n'était pas la personne la plus apte à remplir une charge qui exigeait autant d'habileté politique et de prudence, telle que celle d'ambassadeur du duc pour la conclusion de son traité. Depuis ce temps là, des Pruneaux a presque à lui seul la direction des relations du duc avec les états; Mondoucet et

Neufville, qui n'est pas, comme on le voit par la note au n° CII, le secrétaire d'état du roi, Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, comme dit Groen (l.l. note), n'y jouent plus qu'un rôle très secondaire. Le duc lui envoya par son secrétaire Harengior une lettre de crénce près des états généraux, qui est parfaitement identique à celle pour le prince d'Orange, et enjoignit à Harengior de l'assister en qualité de secrétaire. Quant à Bussy et Mondoucet, ils reçurent leurs lettres de rappel par la même occasion. Le duc leur ordonna d'instruire des Pruneaux de tout ce qui s'était passé dans la négociation et des points sur lesquels on était tombé d'accord (*F. f. Ms. 3277 (Ms. Béth. Reg. 8780) B. N. P. f° 57, 59, 54, 45.*) D'après la lettre écrite à Bussy, il paraît que Bonyvet avait accompagné Bussy à Anvers. Neufville au contraire reçut l'ordre de rester dans cette ville afin d'assister des Pruneaux (*F. f. Ms. 3278. (Ms. Béth. Reg. 8781) B. N. P. f° 30.*) Une nouvelle lettre de plein pouvoir fut expédiée pour des Pruneaux, datée du même jour (*P. F. 349 B. N. P.*) Deux jours plus tard (si du moins il n'y pas méprise quant à la date), le duc informa des Pruneaux de ces arrangements, disant qu'il avait rappelé Bussy pour prendre le commandement des troupes qui arrivaient journellement, et que lui, des Pruneaux, devait se rendre à Anvers pour entendre les instructions de Bussy et y continuer la négociation avec Neufville, tandis que „le reste” (Mondoucet, Bonyvet etc.) retournait avec Bussy (*F. f. Ms. 3277 (Ms. Béth. Reg. 8780) B. N. P. f° 60.*) Cela ne se fit pas. Bussy et Mondoucet étaient encore le 13 à Anvers. Bussy prit congé des états le 15 (*Res. ét. gén. 15 août.*)

Comme toujours, le duc s'impatientait des longueurs des états généraux qui ne résolurent que le 6 de prier les députés désignés pour la négociation de présenter aux ambassadeurs les articles arrêtés, dans l'espoir que les provinces et villes les accepteraient. Ces articles furent communiqués aux chefs de l'armée. Dans l'après-midi le prince d'Orange rendit compte de la première entrevue avec les ambassadeurs, qui, disait-il, „ont trouvé bien étrange que nous reculons plus que avanchons l'affaire.” Pour cela le prince demanda le lendemain, 7 août, aux états de dire franchement s'ils voulaient accepter le secours du duc ou non, à quoi, après de longues délibérations, ils répondirent affirmativement. Les députés de Flandre de leur côté prièrent les états et le prince d'écrire à leurs maîtres et de leur envoyer leur collègue Uytén-

hoven avec les papiers relatifs à la négociation. (*Rés. ét. gén. 6 et 7 août*, imprimées par Groen van Prinsterer, *Archives*, t. VI, p. 437/38). Comme Groen l'a exposé, le motif de ces agissements était la crainte de voir les provinces wallonnes se séparer des autres et traiter pour elles-mêmes avec le duc. Les résolutions du même jour le prouvent une fois de plus. Elles mentionnent que des lettres du comte de Lalaing furent apportées „demandant argent pour payer les quatre compagnies estant en garnison à Mons, ou qu'aultrement il sera forcé de les tirer hors et recevoir les compagnies françoises, dont pourroit sourdre quelque inconvenient.” A ce qu'il semble, cette demande équivalait à une menace à peu près ouverte de se soumettre au duc, sans attendre la conclusion du traité. Aussi les états répondirent le lendemain, après avoir pris l'avis du conseil d'état, „qu'il veuille contenir en meilleure discipline les gens de guerre que faire se pourra sans admettre en villes aucuns françois, qui seroit directement obvié au bien publicq.” Il était généralement reconnu que la paix de religion n'était pas le moindre motif qui poussait les wallons de nouveau dans cette voie. (Voyez: *Groen* l.l.) Nous avons encore un autre témoignage assez curieux d'un député d'Utrecht, qui était l'âme, si non le chef, du parti catholique de cette province, très opposé au duc d'Anjou, parce qu'il espérait toujours parvenir à une réconciliation avec le roi d'Espagne, du chanoine Jacques Cuyntorff, qui écrivait d'Anvers le 26 du mois passé (op Sint Annendach) aux cinq chapitres (le corps ecclésiastique de sa province): „Ick heb op gisteren naemiddach een brief van Bruessel gescreven gelesen, belangende die van Henegau op de vredemiddelen van de religie, dat zij geantwoordt hebben volliver (veel liever) alle unie ende verbont der generalité te willen verlaeten dan in twee religiën te willen verwilligen. Ende alzoë zij den hartoch van Alançon bij haer hebben, sullen hen well met minder laeten contenteren dan zij angeven, ende overmits die diffidentie die tusschen die Franchoyzen ende onse volck is, sullen daer veele gestelt worden, die d'saecke hoochge opgenomen hadden. Want soo vermen die religie wijders soude willen aentasten ende Alençon die bescherminghe van dien aenname, solde wel in eenige oerden van den landen meer anhanx (als hier die spraecke gaet) mogen krijgen, dan wij hoopen, dat sulcx verhindert zall worden, hoewel die van Gendt groote occasie van twist geven.” (*Cop. Ms. Mus-schenbroek, A. E. U.*)